ALM TELECOM
Laurent Alvernhe
4 Rue Jean Giraudoux
30900 Nîmes
Port : **06 49 52 86 94**
Email : lalvernhe@gmail.com

Etabli pour la réalisation de prestations
Sous réserve d'obtention des autorisations légales d'implantation

SAS Hectare
ZI Les Portes Domitiennes - RN113

34741 VENDARGUES
France

Devis	Date	Date validité	Code Client
D-2025-1271	18-09-2025	18-09-2026	34

Désignation	Unité	Quantité	PU HT	Total HT
Etudes, Test connectivité et dossier, documentation de câblage, boitiers	F	1,00	400,00	400,00
MultiFO pour réseau principal + boite de dérivation et soudures T2 (24 FO)	F	1,00	350,00	350,00
Précâblage 1 FO depuis chaque lot vers le PBO et vers le P.A.R (Point Adduction au Réseau)	LOT(S)	7,00	215,00	1 505,00

Précâblage FIbre Optique lotissement 7 lots "Le Clos du Parc"
Lous Castaniès - Vérargues
34400 Entre-Vignes

Total HT :			2 255,00€
TVA :	TVA 20%	2 255,00€	451,00€
Total TTC :			2 706,00€
Acomptes :			0,00€
Net à payer :			2 706,00€

Net à payer :deux mille sept cent six euros

Mode de règlement : Virement ou Chèque

Conditions de paiement : Acompte de 1 353,00 TTC à verser à réception de facture émise dès la signature du présent devis pour acceptation

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales au verso du devis

Fait en deux exemplaires originaux,

A NÎMES, le 18/09/2025

Signature ALM TELECOM:
Laurent Alvernhe

ALM TELECOM
4 Rue Jean Giraudoux
30900 Nîmes
Tel: 06 49 52 86 94
Siret 817 575 002 00015 - APE 7112B

A

Le

Devis accepté par :
SIRET :
Signature :
(précédée de la mention "Bon pour exécution des prestations")

Contrat de prestations immobilières : préparation à l'installation d'un réseau de communications

Art. 1 : Présentation du projet immobilier
Le projet est présenté par le client sur support informatique au format PDF ou sur papier. Il comprend la fiche de renseignements, le plan de situation et le plan de masse présentant le cheminement des conduites, le nombre de fourreaux, le type de chambres et leur emplacement. Idem pour les bornes pavillonnaires. Pour les immeubles, préciser l'emplacement du local technique.

Art. 2 : Prestations d'ALM Télécom
Les prestations d'ALM Télécom, objet du présent contrat, sont soumises à des réserves de faisabilité opérationnelles de la part d'ORANGE (marque déposée). Elles consistent pour le client mentionné au devis en plusieurs prestations décrites ci-après :

a- Fourniture du point d'accès au réseau (indication de la position du point de raccordement des installations et du câble).
Si nécessaire conseil sur site, concernant les aspects réglementaires, les normes d'ingénierie et validation du projet réalisé par le client.

b- Réunion de chantier sur site permettant d'établir le compte-rendu de visite technique qui sera remis au client assorti des observations éventuelles.

c- Recette de conformité délivrée par ALM Télécom sous forme d'un certificat de conformité qui viendra finaliser le dossier client en vue du câblage réalisé par l'opérateur.
La conformité des installations se fera par contrôle visuel des chambres et des masques ainsi que l'aiguillage des fourreaux et la vérification de la documentation (plan de récolement).
La conformité est délivrée après un contrôle contradictoire, sans réserve. Le client procédera à ses frais aux réfections éventuellement nécessaire qui seront consignées dans le compte-rendu de visite.

d- Transmission et suivi du dossier auprès de l'opérateur ORANGE pour la réalisation du câblage.

Art. 3 : Prestations du client
Le client bénéficie de l'adduction au droit du terrain. Il est donc responsable de l'obtention de la permission de voirie et des travaux destinés au branchement des équipements propres à l'opération sur les équipements d'ORANGE existant au droit du terrain.
Le client fournit la fiche de renseignement, le plan de situation, le plan de masse où figure le tracé du futur réseau et le plan des VRD (voirie et réseaux divers).
Le client informe ALM Télécom de toute modification concernant le projet. Il communique le planning des travaux (date de début et de fin) ainsi que la date de livraison de l'opération immobilière.
Le client réalise, si nécessaire, un local technique pour les projets d'immeubles et de locaux professionnels et amène le câblage en celui-ci.
Le client s'oblige à faire intervenir des entreprises certifiées ISO 9xxx pour la réalisation des travaux conformément aux normes en vigueur NFC 15-100, UTEC 15-900 et au guide UTEC 90-483.
Le client finance les installations d'adduction à partir du point d'accès au réseau jusqu'aux prises téléphonique.
Le client a l'obligation, aux termes de l'article R. 111-14 du Code de la construction et de l'habitation, tous les bâtiments d'habitation doivent être pourvus de lignes de communications électroniques en fibre optique nécessaires à la desserte de chacun des logements

Art. 4 : Prix et paiement
Les prestations d'ALM Télécom s'effectuent sur devis accepté et annexé au présent contrat. Les factures sont payables suivant le délai de règlement porté sur le devis et après réception de la facture.

Art. 5 : Responsabilité et assurance
ALM Télécom et le client font leur affaire des conséquences pécuniaires, des accidents corporels et/ou des dommages matériels de tous ordres qui pourraient être causés du fait ou à l'occasion des prestations dont elles auront respectivement la responsabilité. Chaque partie fera son affaire personnelle de la souscription de toute police d'assurance qu'elle juge nécessaire pour couvrir ses responsabilités.

Art. 6 : Durée
Le contrat s'applique à partir de sa signature jusqu'à la délivrance du certificat de conformité.

Art. 7 : Résiliation
En cas d'inexécution par l'une des deux parties de ses obligations, et après mise en demeure par l'autre partie de remédier aux causes de ladite inexécution, par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet un mois après sa notification, ma partie plaignante peut résilier de plein droit le présent contrat.